

5 quai de l'Horloge
TSA 19204
75055 PARIS CEDEX 01

200

l'association ASL La joie de vivre
150 BOULEVARD DE LA JOIE DE VIVRE
83400 HYÈRES

N/réf à rappeler

Pourvoi N° : F1610764

Demandeur : la société MMA IARD et autres

Défendeur : l'association ASL La joie de vivre

Ordonnance n° 61193 du 16/06/2016

NOTIFICATION DE DECISION

Le directeur de greffe notifie au destinataire du présent courrier une copie de l'ordonnance de désistement rendue dans l'affaire le concernant.



LE DIRECTEUR DE GREFFE

COUR DE CASSATION

Première présidence

Odesi

Pourvoi n° : F 16-10.764

Demandeurs : la société MMA IARD et autres

Avocat : la SCP Boré et Salve de Bruneton

Défendeurs : l'association ASL La joie de vivre et autres

Avocat : la SCP Baraduc, Duhamel et Rameix,
la SCP Célice, Blancpain, Soltner et Texidor

Ordonnance : 61193

ORDONNANCE DE DÉSISTEMENT

NOUS, EMMANUELLE PROUST, DÉLÉGUÉE PAR LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION,

VU l'article 1026 du code de procédure civile ;

ATTENDU QUE :

1°/ la société MMA IARD, société anonyme, dont le siège est 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans cedex 09,

2°/ M. Jean Turquat, domicilié 6 rue Paul Gensolen, 83400 Hyères,

3°/ M. Jean-Paul Deveney, domicilié 8 rue Edmond Dunan, 83400 Hyères,

se sont pourvus en cassation le 19 janvier 2016,

contre l'arrêt rendu le 29 octobre 2015 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence (3e chambre A), dans le litige les opposant :

1°/ à l'association ASL La joie de vivre, dont le siège est 150 boulevard de la Joie de vivre, 83400 Hyères,

2°/ à Mme Germaine Jambu, domiciliée 60 rue du soldat Ferrari, Les Jardins du Roy, bâtiment 3, 83400 Hyères,

3°/ à la Société nouvelle de terrassement et de travaux publics (SNTTP), dont le siège est La Galéade, 83210 La Farlede,

4°/ à M. Henri Bor, domicilié 59 avenue du maréchal Foch, 83000 Toulon, mandataire judiciaire, pris en qualité de commissaire à l'exécution du plan de la Société nouvelle de terrassement et de travaux publics,

5°/ à la société Abel Gance, société civile immobilière, dont le siège est 467 avenue Abel Gance, 83130 La Garde,

6°/ à la société Allianz IARD, compagnie d'assurances, dont le siège est 87 rue de Richelieu, 75002 Paris,

7°/ à la société SMABTP, dont le siège est 114 avenue Emile Zola, 75015 Paris, prise en son établissement 300 boulevard Michelet, 13295 Marseille cedex,

8°/ à la Société générale, société anonyme, dont le siège est 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris,

9°/ à Mme Mireille Massiani, domiciliée Le Carroussel A, 5 rue Picot, 83000 Toulon, mandataire judiciaire, prise en qualité de commissaire à l'exécution du plan et liquidateur à la liquidation de la Société nouvelle La joie de vivre,

10°/ à la société Roxane, société civile immobilière, dont le siège est 6 chemin du Bocage, l'Héliotrope 1, 83400 Hyères,

défendeurs à la cassation ;

QUE, par acte reçu au greffe de la Cour de cassation le 11 mai 2016, la SCP Boré et Salve de Bruneton agissant pour les demandeurs au pourvoi, a déclaré se désister du pourvoi ;

PAR CES MOTIFS :

CONSTATONS le désistement des demandeurs au pourvoi.

Fait à Paris, le 16 juin 2016